



## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-04 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :**

À sa séance ordinaire du 14 juin 2023, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2023-04 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le service de protection incendie et d'organisation de secours de la MRC de La Matapédia.

Par ce règlement, le conseil autorise l'acquisition de cinquante appareils respiratoires et des accessoires nécessaires à leur utilisation. Une somme n'excédant pas 685 000 \$ pourra être empruntée sur une période de quinze ans pour cette acquisition.

Ledit règlement est entré en vigueur le 24 juillet 2023, date de son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, ou en consultant le site Internet de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca).

**DONNÉ À AMQUI CE 31<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2023.**

Pascal St-Amand, greffier adjoint